الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة الري
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE

DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE
DE LA WILAYA DE TIZI OUZOU

مديرية الري
ولاية تيزي وزو

AVIS D'APPEL D'OFFRENATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 15 /S.APRI/DHWTO/2025
N° NIF 419 006 0000 15 034

La Direction de l'Hydraulique de la Wilaya de Tizi-Ouzou lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales en vue de retenir une entreprise où groupement momentané d'entreprises pour la **« Réalisation de la station d'épuration de Oued Aissi y compris collecteur (W.Tizi-Ouzou) » de capacité de 40 000 EQ/Hab soit 6 000 m^3/j.**

CONDITIONS D'ELIGIBILITE DU SOUMISSIONNAIRE :

Pour que l'offres soit éligible, les soumissionnaires doivent répondre aux conditions d'éligibilités suivantes, et ce conformément à l'article **03.2** de l'instruction aux soumissionnaires.

Soumissionnaire seul :

Première condition C1 : Capacités professionnelles

Les soumissionnaires seuls doivent obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle, **catégorie VII** ou plus, valide à la date d'ouverture des plis, dans le domaine de l'hydraulique, selon les codes :

34-708relatif au traitement et épuration des eaux. Ou

34-705 relatifs aux travaux d'évacuation des eaux usées et **34-709** relatif aux équipements électriques, électromécaniques et hydrauliques.

Deuxième conditionC2 : Capacités financières

Les soumissionnaires seuls doivent avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen, des trois meilleures années d'exercice sur les cinq dernières (2020, 2021, 2022,2023 et 2024), supérieur ou égal à 500 000 000,00 DA.

Troisième conditionC3 : Capacités techniques

Avoir réalisé ou participé au cours des quinze (15) dernières années à la réalisation du **Génie civil ou la fourniture et montage des équipements** de l'un des ouvrages suivants **:**

- Une (01) station d'épuration des eaux usées urbaines de type biologique de capacité égale ou supérieure à 20 000 EH ou d'un débit journalier de 3 000 m^3/j. **ou :**
- Une station de traitement d'eau potable ou de déminéralisation ou de dessalements d'eau de mer d'un débit supérieur ou égal à 5 000 m3/j.**ou :**
- Une station de lagunage aérée d'un débit supérieur ou égal à 3000 m3/j.

NB : La condition C3 doit être justifiée par des attestations de bonne exécution avec réception définitive qui comporte les caractéristiques où les informations sollicitées délivrées par les maitres d'ouvrage concernées.

2. Soumissionnaire en groupement :

Première condition C1 : Capacités professionnelles

1/ Le chef de file : considéré comme membres du groupement majoritaire doit répondre aux conditions suivantes :

Le chef de file doit obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle, **catégorie VII** ou plus, valide à la date d'ouverture des plis, dans le domaine de l'hydraulique, selon les codes :

34-708 relatif au traitement et épuration des eaux, Ou

34-705relatif aux travaux d'évacuation des eaux usées et **34-709** relatif aux équipements électriques, électromécaniques et hydrauliques.

2/ Les membres du groupement :

Les membres du groupement doivent disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle**, catégorie VI**au minimum, valide à la date d'ouverture des plis, dans le domaine de l'hydraulique.

Deuxième condition C2: Capacités financières

Le groupement dans sa globalité doit avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen des trois meilleures années d'exercice sur les cinq dernières (2020, 2021, 2022,2023 et 2024), supérieur ou égal à **500 000 000,00 DA.**

NB :

- Le chiffre d'affaires moyen de chaque membre du groupement représente la moyenne des trois meilleures années d'exercice sur les dix dernières années (2020, 2021, 2022,2023 et 2024) ;
- Le calcul du chiffre d'affaires moyen du groupement se fera par cumul des chiffres d'affaires moyens de chaque membre du groupement et ce au prorata des participations de chaque membre.

Troisième condition C3 : capacités techniques :

- **Le groupement dans sa globalité doit répondre à la condition C3.**

Avoir réalisé ou participé au cours des dix (10) dernières années à la réalisation du **Génie civil ou la fourniture et montage des équipements de l'un des ouvrages suivants :**

- Une (01) station d'épuration des eaux usées urbaines de type biologique de capacité égale ou supérieure à 20 000 EH ou d'un débit journalier de 3 000 m^3/j. **ou :**
- Une station de traitement d'eau potable ou de déminéralisation ou de dessalements d'eau de mer d'un débit supérieur ou égal à 5 000 m^3/j.**ou :**
- Une station de lagunage aérée d'un débit supérieur ou égal à 3000 m3/j.

NB : La condition C3 doit être justifiée par des attestations de bonne exécution avec réception définitive qui comporte les caractéristiques où les informations sollicitées délivrées par les maitres d'ouvrage concernées.

Le retrait du cahier des charges se fera sur présentation d'un reçus de virement d'un montant de **Cinq Mille (5 000) Dinars** au compte numéro du **RIB 008 1500 126 1111 500 146** ouvert au nom du **Trésor Public de la Wilaya de Tizi-Ouzou**.

Tout soumissionnaire doit fournir une caution de soumission d'un montant supérieur à **un pour cent (1%)** du montant de son offre financière, et ce pour toute offre dont le montant dépasse un (01) milliard de Dinars conformément à l'article 10 de l'instruction aux soumissionnaires

Le cahier des charges pourra être retiré dés parution du présent avis d'appel d'offres auprès de la Direction de l'Hydraulique de la wilaya de Tizi-Ouzou (Bureau des marchés publics)

Les offres doivent comporter, un dossier de candidature, une offres technique et un offre financière et ce conformément à l'article 17 de l'instruction aux soumissionnaires qui seront insérée dans des enveloppes séparées et cachetées portant la dénomination du soumissionnaire.
Ces trois enveloppes seront mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme qui comporte la mention suivante :

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'HYDRAULIQUE
RUE AIT MOULOUD MOHAND OU SALEM
« AVIS D'APPEL D'OFFRENATIONAL OUVERT AVEC
EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°15/S.APRI/DHWTO/2025»
N° NIF 419 006 0000 15 034
« Réalisation de la station d'épuration de Oued Aissi y compris collecteur (W. Tizi Ouzou)»

« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATIONDES OFFRES »

Le délai accordé aux soumissionnaires pour la préparation des offres est de **quarante-cinq (45) jours** à partir de la première publication de l'avis d'appel d'offres sur les quotidiens nationaux ou le BOMOP ou le Portail et presse électronique.

La date et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres avant 12H00min.
Si le dernier jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.
L'ouverture des plis s'effectuera le dernier jour de la durée de la préparation des offres à 13h 00 minutes au siège de la Direction de l'Hydraulique de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de quatre vingt dix (90) jours augmenté de la durée de préparation des offres, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.